

Règlement de participation à un événement organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Pologne (CCIFP)

§ 1 Conditions générales

1. Les événements sont organisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Pologne (CCIFP) basée à Varsovie, 93 Aleje Jerozolimskie et les Partenaires d'événements indiqués sur le site ccifp.pl.
2. Le Partenaire de l'événement est une entreprise au nom de laquelle les experts présentent des connaissances et des contenus pendant les événements organisés par la CCIFP.
3. La CCIFP et les Partenaires d'événements sont co-organisateur de l'événement.
4. Chaque événement peut avoir des Partenaires d'événement différents. Ils sont indiqués, à chaque fois, sur la page de l'événement en question sur le site ccifp.pl.
5. La date de l'événement et sa forme sont indiquées sur le site ccifp.pl.
6. L'Organisateur se réserve le droit de modifier la date et la formule de l'événement ou d'annuler l'événement pour des raisons indépendantes de volonté.
7. Le Participant de l'événement c'est une personne physique qui répond aux conditions de participation indiquées sur le site ccifp.pl et s'y inscrit en temps voulu.
8. L'Organisateur se réserve le droit de refuser la participation à l'événement aux personnes dont les intérêts sont contraires aux intérêts de la CCIFP ou des sujets représentés par la CCIFP, mais aussi des Partenaires de l'événement. Le droit de refus s'applique également aux personnes qui ne remplissent pas les conditions de participation à l'événement telles que décrites sur le site web.
9. Les conditions du règlement deviennent obligatoires pour le participant de l'événement dès son inscription dans le système. En s'inscrivant à l'événement, le Participant déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes.

§ 2 Droits et obligations des Participants de l'événement

1. Chaque Participant inscrit à l'événement a le droit d'y participer, via la plateforme désignée par l'Organisateur ou dans un format physique conformément aux objectifs de l'événement.
2. Le Participant a le droit de renoncer à la participation à l'événement au plus tard trois jours ouvrables avant la date de l'événement.
3. L'Organisateur souligne que le Participant doit respecter les droits de propriété intellectuelle. La copie, l'envoi et le partage des documents présentés lors de l'événement sans le consentement de l'Organisateur et du Partenaire sont interdits.
4. Le Participant s'engage à ne pas perturber le déroulement de l'événement.



5. L'Organisateur n'est pas responsable de l'état de l'équipement informatique et de l'Internet du Participant ou d'une mauvaise utilisation de la plateforme de visioconférence par le Participant.

§ 3 Consentement à l'utilisation de l'image

1. L'événement peut avoir lieu sur place, via une plateforme en ligne ou dans un format hybride.
2. Un événement, quel que soit son format, peut être enregistré à l'aide d'appareils d'enregistrement vidéo et sonore.
3. L'acceptation du présent Règlement lors de l'inscription à l'événement équivaut au consentement à l'enregistrement et à la diffusion gratuite et multiple de l'image du Participant par transmission en-ligne de l'événement organisé par la CCIFP avec son siège à Varsovie, Al. Jerozolimskie 93. Le Participant consent aussi à la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Pologne de publier les vidéos et les photos avec son image de l'événement mentionné ci-dessus sur la chaîne YouTube, le site www.ccifp.pl et sur les profils de médias sociaux de la CCIFP à des fins promotionnelles, publicitaires et éducatives. L'autorisation s'applique aux photographies qui montrent à la fois la silhouette entière du Participant ainsi que son portrait, séparément ou en combinaison avec les images d'autres personnes. En même temps, le Participant déclare que le matériel vidéo mentionné ci-dessus avec sa participation ne porte pas atteinte à ses droits personnels conformément à l'art. 81 paragraphe 1 de la loi du 4 février 1994 (Journal officiel de 2018, article 1191 tel que modifié) sur le droit d'auteur et les droits connexes.
4. Le consentement à l'utilisation de l'image n'est pas limité dans le temps ou le territoire, il s'applique à tout matériel vidéo avec l'image du Participant pris lors des événements organisés par la CCIFP. L'image peut être utilisée pour toutes sortes de formes de traitement d'image électronique, de cadrage et de composition, sans obligation d'accepter le produit final, mais pas sous des formes offensantes ou généralement considérées comme contraires à l'éthique.
5. L'Organisateur est tenu d'informer le Participant de l'enregistrement de son image pendant l'événement.

§ 4 Consentement au traitement des données personnelles

1. Le gestionnaire des données personnelles du Participant est la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Pologne (CCIFP) dont le siège social se trouve à Varsovie, 93 Al. Jerozolimskie.
2. L'acceptation du présent Règlement lors de l'inscription à l'événement équivaut au consentement au traitement des données personnelles du Participant par la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Pologne (CCIFP) basée à Varsovie, 93 Al. Jerozolimskie, ainsi que par les Partenaires des événements en termes de nom et prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et nom de la société que le Participant



représente conformément au Règlement du Parlement européen et du Conseil (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi du 10 mai 2018 relative à la protection des personnes (Journal officiel 2018 article 1000).

§ 5 Conditions finales

1. Le présent Règlement est mis à la disposition des Participants sur le site internet de l'événement et entre en vigueur à la date de sa publication sur le site ccifp.pl.

